



Bureau Veritas Exploitation SAS

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : laurent.podevin@bureauveritas.com

A l'attention de UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
1 BOULEVARD ARCHIMEDE
CHAMPS SUR MARNE
77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Rapport de contrôle technique quinquennal d'une installation d'ascenseur(s) non soumis au marquage CE



Intervention du 02/06/2025

Coordonnées du site :

Nom du site : IVS - Université de Lille - Campus Eurasante
Latitude : 50.6114
Longitude : 3.0832



Lieu d'intervention : Campus sport - FSSEP - Bat 92
9 rue de l université
59790 RONCHIN

Numéro d'affaire : 17775354

Référence du rapport : 17775354/72.1.1.R

Rédigé le : 03/06/2025

Par : Laurent PODEVIN

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification du ou des ascenseurs décrits ci-après.

Ce rapport comprend une fiche par ascenseur, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Chaque ascenseur peut être soumis à plusieurs réglementations, ce rapport ne concerne que la réglementation du contrôle technique (arrêté du 7 Aout 2012).

Rappels sur les obligations du propriétaire

Pour la réalisation des vérifications, le propriétaire doit mettre à disposition de Bureau Veritas les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements. Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite, aux examens et essais de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation du contrôle technique.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification par les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil.

Le propriétaire doit indiquer au contrôleur technique si l'ascenseur tombe sous la nécessité de prévenir les actes de malveillance portant atteinte au verrouillage des portes palières. Si aucune information n'est fournie à Bureau Veritas, ce point n'a pas été traité lors cette visite.

L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais. Si cette obligation n'est pas satisfaite, une information sur le rapport rappelle la nécessité de refaire la totalité du contrôle technique.

Pour répondre à l'article R. 134-13 du CCH, si Bureau Veritas constate que l'ascenseur contrôlé ne respecte pas les exigences essentielles mentionnées à l'article R. 134-20, une copie de ce rapport sera transmise au ministre chargé de la construction.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le propriétaire décide ou non du maintien en service de chaque ascenseur.

De plus, le cas échéant le propriétaire doit remédier aux écarts ou défauts constatés lors de la vérification.

Le propriétaire doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession, registre de sécurité de l'établissement et/ou livret d'entretien.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : Mme Demange Elodie.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport

NON CE : 1



Fiche n° 1 : 9 rue de l'université / Ronchin

Marque: SORETEX Type: HYDRAULIQUE n°série: C12084 n°interne: JZB50

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Périmètre vérifié dans le rapport | IVS - Université de Lille - Campus Eurasante

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : NON CE

N° interne : JZB50
Localisation : 9 rue de l'université > Ronchin

Marque : SORETEX
Type : HYDRAULIQUE
N° de série : C12084

Point vérifié	Actions à entreprendre
22- Autres points	Augmenter le volume de la synthèse vocale. [Danger concernant les usagers]
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement:
LP/020625/093531/0	02/06/2025 NOUVEAU

[Vous pouvez souscrire à l'option Data View](#)



Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : C12084
	Marque : SORETEX	N° interne : JZB50
	Type : HYDRAULIQUE Nature : NON CE	Texte de référence : Art. R.134-11 du CCH et arrêté CT du 7 Août 2012
	Localisation : 9 rue de l'université / Ronchin	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. Dycklan Nusu (technicien Otis)

 **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Points non satisfaisants - Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des actions à entreprendre »

Etude de sécurité

Généralités

Dates

Date d'actualisation de l'étude : **02/06/2025**

Accès et cheminement

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : **Présence de ressaut ou marche (Chute plain-pied)**

Toit de cabine

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Gaine (portes et portillons de visite ou de secours)

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Cuvette

Risque(s) : **Enfermement**

Portes palières

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Caractéristiques

Type d'établissement

Type d'établissement : **ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 2EME GROUPE**

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : **Ascenseur**

Marquage CE : **NON**

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : C12084
	Marque : SORETEX	N° interne : JZB50

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : Basse latérale	Accès à la machinerie : Porte
Autre accès à la machinerie : Escalier	Accès à la cuvette : Porte palière et échelle

Entraînement

Entraînement hydraulique : action indirecte par câble à déplacement mouflé

Caractéristiques techniques

Nombre de niveaux : 4	Nombre de services : 1
Charge (kg) : 630	Nombre de personnes : 8
Vitesse (m/s) : 0.63	

Suspentes

Suspentes : Câble(s)	Nombre : 4
Diamètre/Pas (mm) : 10.0	

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouverture latérale	Portes palières : automatiques à ouverture latérale
---	--

Documents mis à notre disposition par le propriétaire

Etude de sécurité

Présentée : Oui	Etude de sécurité du : 19/01/2023
Réalisée par : Otis	

Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien

Présenté : Oui	Etat : Incomplet
-----------------------	-------------------------

Carnet d'entretien

Présenté : Oui

Registre de sécurité

Présenté : Oui

Rapport de vérification après travaux

Présenté : Non

Rapport de contrôle technique suivant R.134-11

Présenté : Non

Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012

Validation : Oui

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : C12084
	Marque : SORETEX	N° interne : JZB50

Situation de l'installation par rapport à la mise à niveau réglementaire exigée par les articles R.125.1.2 à R.125.1.4 du CCH pour les ascenseurs installés avant le 27 Août 2000.	Statut
I) Avant le 31 décembre 2010	
1.Serrures munies de dispositifs de contrôle de la fermeture et du verrouillage des portes palières.	Installé(s)
2.Lorsqu'il est nécessaire de prévenir des actes de nature à porter atteinte au verrouillage de la porte palière, un dispositif empêchant ou limitant de tels actes.	Non applicable(s)
3.Dispositif de détection de la présence des personnes destiné à les protéger contre le choc des portes coulissantes lors de leur fermeture.	Installé(s)
4.Clôture de la gaine d'ascenseur empêchant l'accès à cette gaine et aux éléments de déverrouillage des serrures de portes palières.	Installé(s)
5.Pour les ascenseurs électriques, un parachute de cabine et un limiteur de vitesse en descente.	Non applicable(s)
6.Dispositif destiné à éviter toute chute en gaine lorsque la cabine est immobilisée en dehors de la zone de déverrouillage.	Installé(s)
7.Commande de manœuvre d'inspection et d'arrêt de la cabine en vue de protéger les personnels d'intervention opérant sur le toit de la cabine, en gaine ou en cuvette.	Installé(s)
8.Dispositifs permettant aux personnels d'intervention d'accéder sans danger aux locaux de machines ou de poulies.	Installé(s)
9.Un système de verrouillage des portes et portillons destinés à la visite technique de la gaine et de la cuvette ainsi que des portes de secours, avec une commande automatique de l'arrêt de l'ascenseur lors de l'ouverture de ces portes et portillons par les personnels d'intervention.	Non applicable(s)
II) Avant le 3 ^{er} juillet 2014	
1.Dans les ascenseurs installés dans les établissements recevant du public avant le 01/01/1983, système de contrôle, d'arrêt et maintien à niveau de la cabine afin d'assurer l'accessibilité sans danger à tous les niveaux desservis.	Non applicable(s)
2.Un système de téléalarme entre la cabine et un service d'intervention et un éclairage de secours en cabine.	Installé(s)
3.Une résistance mécanique suffisante des portes palières lorsqu'elles comportent un vitrage.	Non applicable(s)
4.Pour les ascenseurs hydrauliques, un système de prévention des risques de chute libre, de dérive et d'excès de vitesse de la cabine.	Installé(s)
5.Une protection avec marquage ou signalisation éliminant le risque de contact direct des personnels d'intervention avec des composants ou conducteurs nus sous tension, dans les armoires de commande, les armoires électriques et les tableaux d'arrivée de courant.	Installé(s)
6.Un dispositif de protection des personnels d'intervention contre le risque de happement par les organes mobiles de transmission, notamment les poulies, câbles ou courroies.	Installé(s)
7.Un éclairage fixe du local de machines ou de poulies assurant un éclairage suffisant des zones de travail et de circulation.	Installé(s)
III) Avant le 3 ^{er} juillet 2018	
1.Dans les ascenseurs installés dans les établissements recevant du public après le 31/12/1982, système de contrôle, d'arrêt et maintien à niveau de la cabine afin d'assurer l'accessibilité sans danger à tous les niveaux desservis.	Installé(s)

A la date du contrôle, la mise à niveau réglementaire exigée par les articles R. 134-3 à R.134-5 du code de la construction et de l'habitation est réalisée correctement.

Liste des points applicables

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
B.	Documents mis à notre disposition par le propriétaire		2.	Cuvette	
B.1	Etude de sécurité	S	2.1	Etat général	S
B.2	Dossier technique / notice d'instructions ou d'entretien	S	2.2	Dispositif d'arrêt	S
B.3	Carnet d'entretien	S	2.3	Dispositif de demande de secours	S
B.4	Registre de sécurité	S	2.4	Refermeture porte palière (pêne carré)	S
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	2.5	Amortisseurs, socles, butées	S
B.6	Rapport de contrôle technique suivant R.134-11	S	2.6	Eclairage	S
1.	Gaine		3.	Guidages	
1.1	Parois de protection	S	3.1	Eléments de guidage	S
1.3	Garde-pieds, seuils	S	4.	Equipement des paliers	
1.4	Moyen d'accès à la cuvette	S	4.1	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	S
1.5	Eclairage	S	4.2	Affichage (déplacement de la cabine)	S
			4.4	Organes de commande avec voyant	S

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : C12084
	Marque : SORETEX	N° interne : JZB50

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
5.	Portes palières		11.	Dispositif de sécurité	
5.1	Serrures, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection projections de liquides	S	11.7	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	S
5.2	Condamnations électriques contrôle de fermeture	S	11.8	Organe de liaison (position cabine)	S
5.3	Déverrouillage de secours	S	11.9	Hors-course en manoeuvre normale	S
5.5	Eléments constitutifs (dont vitrage)	S	11.10	Limiteur de course inspection	S
6.	Organes de suspension		11.11	Parachute et limiteur de vitesse si ascenseur hydraulique	S
6.1	Caractéristiques	S	11.12	Dispositif s'opposant à la dérive si ascenseur hydraulique	S
6.2	Etat général	S	12.	Locaux de la machine et des poulies	
6.3	Attaches	S	12.1	Accès aux locaux	S
6.4	Poulies, pignons, protecteurs	S	12.2	Sol	S
6.5	Vérin	S	12.3	Accès intérieur(s) au local machine	S
6.6	Affichage	S	12.4	Interrupteur force motrice	S
7.	Cabine		12.5	Eclairage normal et de secours	S
7.1	Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	S	13.	Machine	
7.3	Face(s) de service (jeux)	S	13.1	Mécanismes	S
7.5	Porte(s) de cabine (protection passage)	S	13.2	Manoeuvre de secours manuelle	S
7.6	Dispositif de verrouillage	S	13.3	Manoeuvre électrique de rappel	S
7.7	Contrôle de fermeture de la porte de cabine	S	13.4	Protection des organes mobiles de transmission	S
7.8	Eclairage normal	S	13.5	Précision d'arrêt de la cabine	S
7.9	Ventilation	S	14.	Electricite de l'ensemble de l'installation	
7.10	Affichage	S	14.1	Interconnexion des masses métalliques, circuit de terre	S
7.11	Eclairage de secours	S	14.2	Etat général des éléments constitutifs, protection des circuits, disjoncteur etc...	S
7.12	Garde pieds	S	14.3	Protection contre les contacts directs	S
8.	Organes de commande en cabine		15.	Conformité de l'installation R.134-3 à R.134-5	
8.1	Organe de commande	S	17.	Validation de l'obligation de contrôle technique article 4 arrêté du 7/08/2012	
8.3	Bouton de réouverture des portes	S			
8.4	Dispositif de demande de secours	S			
9.	Toit de cabine				
9.1	Dispositif d'arrêt sur toit de cabine	S			
9.2	Manoeuvre d'inspection sur toit de cabine	S			
9.3	Balustrade	S			
9.4	Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	S			

«Référentiel» V 7

«Référentiel» V 7

Fiche N°1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENT(S) ASSIMILE(S)	N° série : C12084
	Marque : SORETEX	N° interne : JZB50